

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant 12 aérogénérateurs et 4 postes de livraison situés sur les communes d'Écly et de Son présentée par la SAS Éoliennes des Myosotis sise 29, rue des Trois Cailloux 80000 Amiens

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2019-235 du 23 avril 2019, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, **du vendredi 17 mai 2019 au lundi 17 juin 2019 inclus**. Ce parc éolien se compose de 12 aérogénérateurs et de 4 postes de livraison répartis comme suit : 7 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune d'Écly, 5 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur la commune de Son. La puissance totale maximale du parc sera de 46,5 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 99 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 165 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Alain CORNIQUET, éducateur spécialisé retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Les communes concernées par le projet sont : Écly (siège de l'enquête) et Son.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie d'Écly aux heures habituelles d'ouverture au public,

- sur support papier en mairies d'Écly et de Son aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (lundi 17 juin 2019 à 12h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1301> et par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1301@registre-dematerialise.fr. La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur - Myosotis – Mairie – Rue Désiré-Linard – 08300 Écly. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non-mobiles, côté(s) et paraphé(s) par le commissaire enquêteur en mairies d'Écly et de Son aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de :

en mairie d'Écly (siège de l'enquête)	vendredi 17 mai 2019 de 10h00 à 12h00 samedi 01 juin 2019 de 17h00 à 19h00 jeudi 06 juin 2019 de 16h00 à 18h00
en mairie de Son	mercredi 22 mai 2019 de 16h00 à 18h00 samedi 15 juin 2019 de 15h00 à 17h00 lundi 17 juin 2019 de 10h00 à 12h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Manon HUTIN personne responsable du projet à l'adresse suivante : 7 allée de la Forêt – 54500 Vandoeuvre-les-Nancy ou par courriel à : mhutin@h2air.fr ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, 23 avril 2019

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Christophe HERIARD